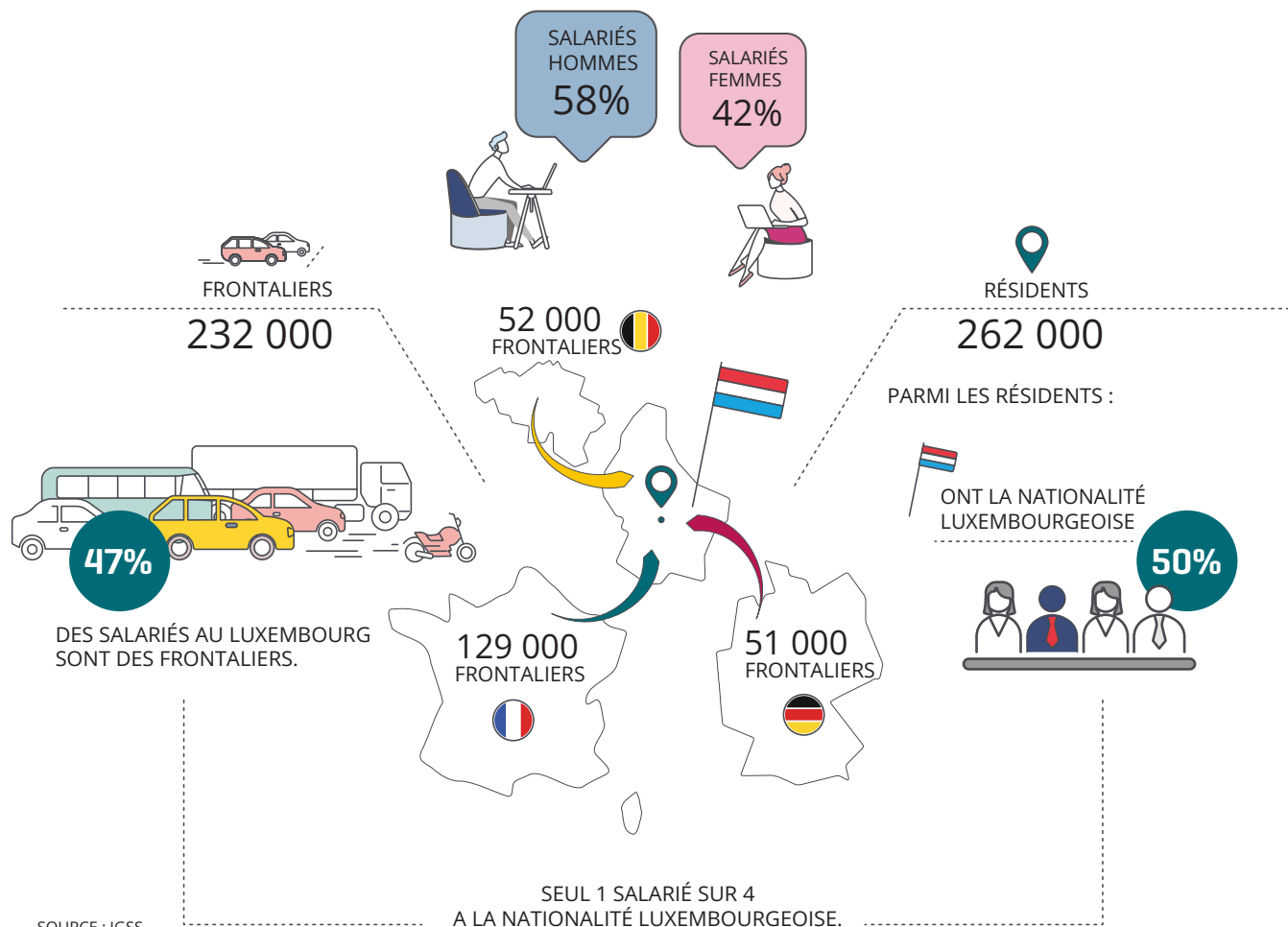


## PANORAMA SUR LE MONDE DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS À L'OCCASION DU 1<sup>ER</sup> MAI

La journée de la fête du travail est l'occasion de présenter quelques chiffres sur les personnes en emploi au Luxembourg. Fin 2025, le Luxembourg comptait près de 494 000 salariés, dont 47% de frontaliers et seul un salarié sur quatre de nationalité luxembourgeoise. Pour les résidents, le modèle du travail « classique » à temps plein, en CDI et aux horaires de journée, ne concerne plus qu'une minorité : près de deux travailleurs sur trois (66%) exercent au moins une forme de travail atypique, marquée par des horaires décalés, le temps partiel ou le travail le week-end. Ces évolutions du monde du travail mettent aussi en évidence des écarts marqués selon le sexe, les femmes sont plus souvent amenées à adapter ou à interrompre leur carrière pour des raisons familiales : 61% d'entre elles déclarent une adaptation de leur situation professionnelle, contre 45% des hommes. Parallèlement, 36% des personnes occupées télétravaillent désormais au moins occasionnellement, un niveau élevé qui s'est stabilisé ces dernières années.

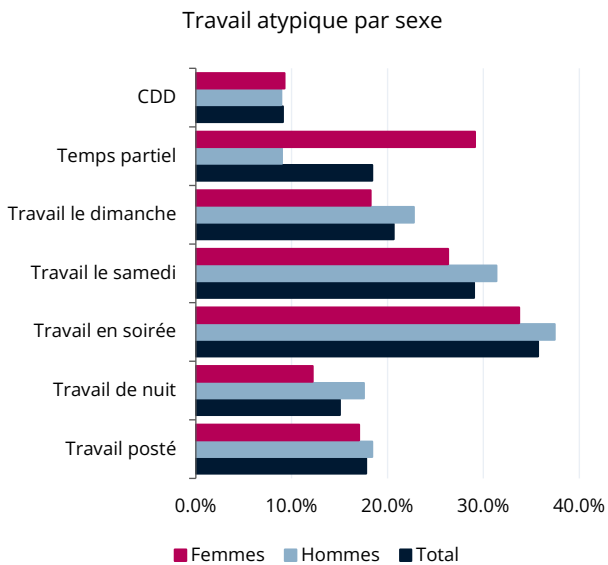
Au dernier trimestre 2025,  
494 000 salariés travaillaient au Luxembourg



## Travail atypique

Au total, **34%** des travailleurs résidents du Luxembourg ont exercé un **travail dit « typique »** en 2025, à savoir un travail à temps plein, à durée indéterminée, exercé de 8 heures à 17 heures et du lundi au vendredi. Les **66% restants** ont eu recours à un ou plusieurs des **modèles de travail dits « atypiques »**, qui se déclinent concrètement de la manière suivante :

**Graphique 1 : Aperçu des formes de travail atypiques par sexe**



Source : STATEC EFT 2025, résidents employés de 15 ans ou plus.

## Travail à temps partiel

En 2025, **18.4%** des travailleurs résidents exerçaient une activité à **temps partiel**, une proportion stable depuis plusieurs années (2021 : **18.5%**).

Ce mode de travail reste nettement moins répandu chez les hommes (**9.0%**) que chez les femmes (**29.1%**), même si l'écart entre les sexes se réduit légèrement : en 2021, **7.5% des hommes** travaillaient à temps partiel, contre **31.1% des femmes**.

## Contrats à durée déterminée (CDD)

En 2025, **9.1% des salariés résidents** étaient titulaires d'un **contrat à durée déterminée**.

Ce niveau est comparable à celui observé en 2021, tandis que les années 2022 et 2023 avaient connu une légère baisse d'intérêt pour ce type de contrat (autour de **7.4%**).

## Travail posté

Le travail posté (ou travail en équipes / « Schichtarbeit ») désigne une organisation où plusieurs équipes se relaient successivement sur un même poste.

En 2025, **moins d'un résident sur cinq** travaille habituellement en équipes dans son emploi principal, une proportion quasi similaire pour les hommes et les femmes.

Les secteurs où le travail posté est le plus répandu sont :

- **Transport et entreposage : 54%,**
- **Hébergement et restauration (HORECA) : 49%,**
- **Activités administratives et de soutien : 41%.**

## Travail en soirée et de nuit

Concernant le travail en soirée et de nuit :

- **36%** des résidents travaillent – au moins de manière occasionnelle – en soirée (après 18h).
- **15%** travaillent – au moins de manière occasionnelle – la nuit (entre minuit et 5h).

Les différences entre sexes sont limitées pour le travail du soir (**37%** des hommes contre **34%** des femmes), mais plus prononcées pour le travail de nuit (**18%** des hommes contre **12%** des femmes).

Les secteurs les plus concernés sont :

- **Transport et entreposage**, où **40% des travailleurs** déclarent travailler – au moins occasionnellement – la nuit, et plus de la moitié en soirée ;
- **HORECA**, en tête pour le travail du soir (**60%**), et avec **27%** des travailleurs actifs la nuit, une proportion bien supérieure à la moyenne des autres secteurs.

## Travail le week end

Environ **29%** des résidents déclarent travailler le samedi, et **21%** le dimanche. Ces pratiques sont légèrement plus fréquentes chez les hommes.

Les secteurs les plus concernés sont :

- **Hébergement et restauration (HORECA)**, largement en tête ;
- **Agriculture, sylviculture et pêche**, en deuxième position ;

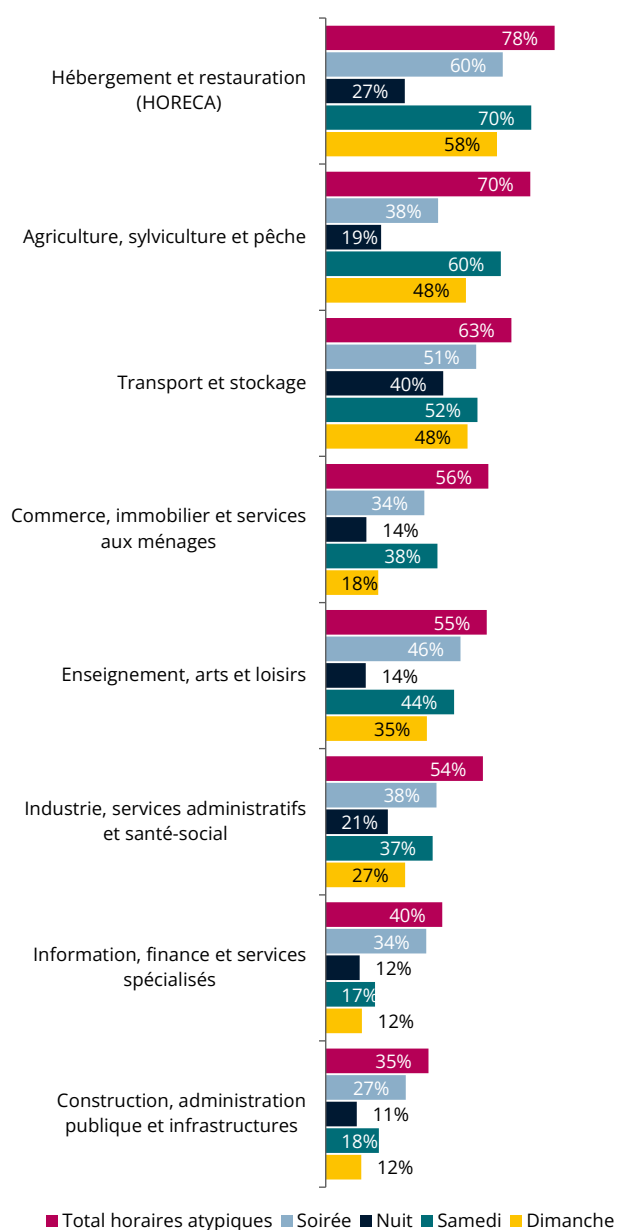
- D'autres services suivent comme les arts, spectacles et activités récréatives, l'immobilier, ainsi que le commerce de gros et de détail.

À l'inverse, les secteurs à forte composante informationnelle (**ex. Information et communication, Finance et assurance**) semblent peu solliciter leurs employés sur les jours de weekend.

La **construction** travaille très rarement le dimanche, notamment en raison des contraintes légales.

## Graphique 2 : Aperçu des formes de travail atypiques par secteur d'activité

Pourcentage de travailleurs résidents ayant des horaires de travail atypiques, par secteur d'activité



Source : STATEC EFT 2025, résidents employés de 15 ans ou plus.

## Travail et vie familiale

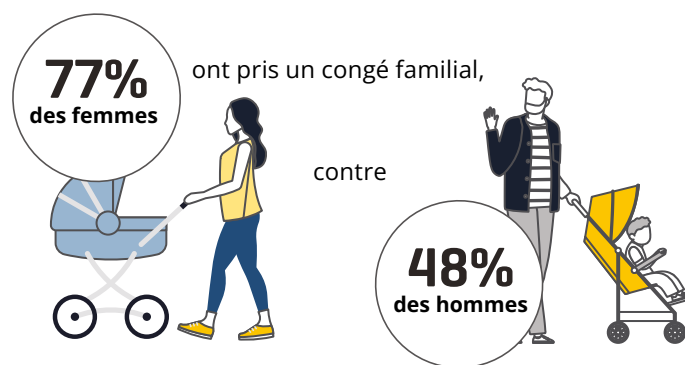
### Congés familiaux

Les congés familiaux occupent une place essentielle dans l'équilibre de la vie professionnelle de nombreuses personnes.

Parmi les résidents âgés de **18 à 54 ans** ayant élevé des enfants et étant actuellement en emploi — ou ayant déjà travaillé — **63%** ont eu recours à une forme de congé familial. Cela inclut les **congés de maternité ou de paternité**, pris autour de la naissance d'un enfant, ainsi que le **congé parental**, qui peut être utilisé ultérieurement pour s'occuper d'un jeune enfant.

Certains parents n'ont pris qu'un seul type de congé, tandis que d'autres en ont pris plusieurs.

Une différence nette apparaît entre les femmes et les hommes :



Les femmes sont également celles qui combinent le plus souvent un congé lié à la naissance avec un congé parental.

L'écart se renforce lorsqu'on tient compte de **la durée du congé**.

Parmi les résidents de 18 à 54 ans ayant pris un congé familial :

- **29%** y ont eu recours **moins de 6 mois**,
- **38%** entre **6 mois et 1 an**,
- **33%** jusqu'à **3 ans**.

Les hommes prennent en général des congés beaucoup plus courts :

- près de **90%** d'entre eux sont absents **un an au maximum**,
- et **28%** ne s'absentent **pas plus d'un mois**.

Les femmes, en revanche, prennent **des congés bien plus longs** :

- **près de la moitié** ont pris entre **6 mois et 1 an**,
- et **42%** entre **2 et 6 mois**.

Ainsi, les hommes sont non seulement **moins nombreux** à prendre un congé familial, mais le prennent aussi pour une **durée plus courte** que les femmes.

## Interruption ou adaptation du travail pour raisons familiales

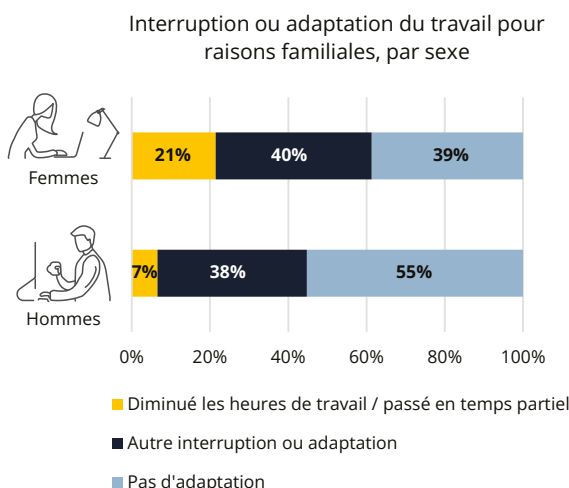
Les disparités entre les sexes apparaissent également lorsqu'il s'agit d'interruptions ou d'aménagements du travail pour des raisons familiales, notamment la garde d'enfants ou la prise en charge de proches. Assumer ces responsabilités peut entraîner des changements dans la situation professionnelle : réduction du temps de travail, modification des horaires, ou encore changement d'emploi.

Parmi les travailleurs résidents engagés dans ce type de prise en charge, **45% des hommes** déclarent avoir dû adapter leur situation professionnelle.

Chez les **femmes**, cette proportion atteint **61%**.

Cet écart s'explique en grande partie par le fait que les femmes sont nettement plus nombreuses à **réduire leur temps de travail** ou à **passer à un emploi à temps partiel** afin de concilier obligations familiales et activité professionnelle.

### Graphique 3 : Les femmes adaptent ou interrompent davantage leur carrière pour des raisons familiales



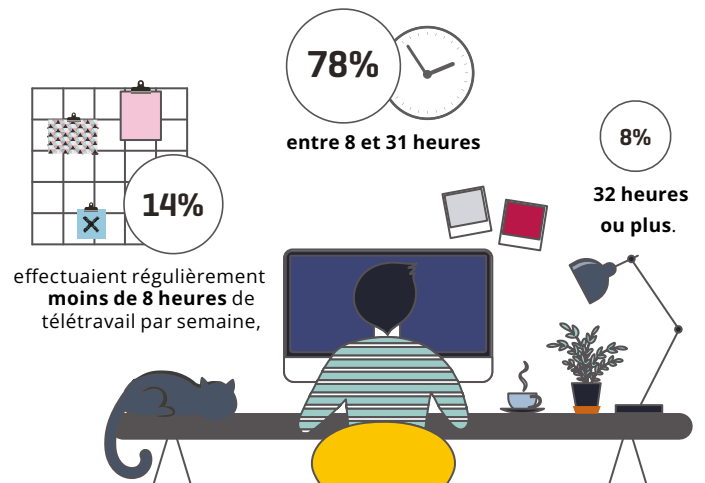
Source : STATEC EFT 2025, résidents employés de 15-54 ayant la charge d'enfants ou de proches

## Télétravail

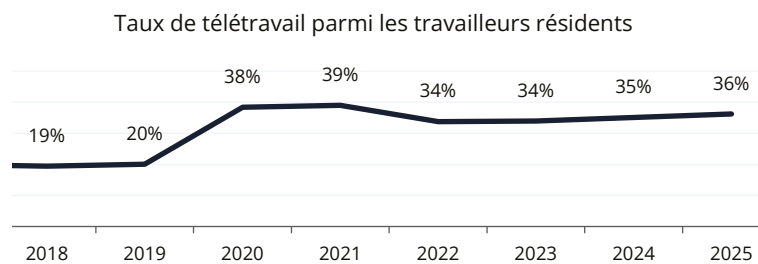
Le télétravail demeure relativement élevé et stable

Environ **36%** des personnes occupées travaillent au moins occasionnellement depuis leur domicile. Après l'essor du télétravail durant les années Covid puis un léger recul en 2023, cette proportion s'est stabilisée en **2024 et 2025**.

En 2025, parmi les télétravailleurs :



### Graphique 4 : Le télétravail reste élevé au Luxembourg après la crise sanitaire



Source : STATEC EFT, résidents employés de 15 ans ou plus.

Le recours au télétravail varie fortement selon les branches. La nature des activités et les technologies disponibles influencent largement ces écarts. Sans surprise, les taux les plus élevés se retrouvent dans :

- les activités extraterritoriales,
- les technologies de l'information et de la communication (TIC),
- les activités financières et d'assurance,
- les activités scientifiques et professionnelles.

À l'inverse, le télétravail reste limité dans :

- l'enseignement,

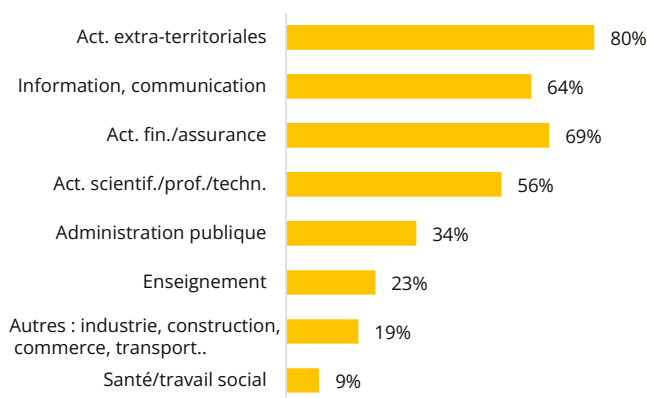
- la santé et l'action sociale,
- ainsi que dans d'autres secteurs comme l'industrie, la construction ou le commerce.

Par rapport à 2024, quelques évolutions sont à relever :

- le télétravail progresse légèrement dans l'enseignement, l'administration publique, ainsi que dans les activités financières et d'assurance,
- tandis qu'il recule dans les technologies de l'information et de la communication et dans les activités extraterritoriales.

#### Graphique 5 : Des disparités sectorielles significatives dans le recours au télétravail

Prévalence du télétravail, par secteur d'activité (en % des personnes en emploi) en 2025



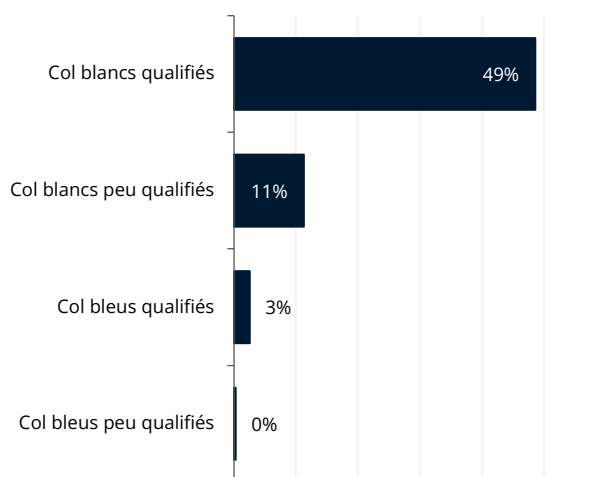
Source: STATEC-EFT 2025, résidents employés de 15 ans ou plus.

Les disparités sectorielles observées peuvent être attribuées à la nature spécifique des professions exercées au sein de ces secteurs. Cependant, le télétravail est un phénomène sélectif qui concerne principalement les cols blancs qualifiés (les employés qualifiés de bureau). **Les cols blancs qualifiés** sont les plus susceptibles de travailler à distance, avec un taux de **49%**. En revanche, seul **11% des cols blancs peu qualifiés** sont des télétravailleurs.

**Les cols bleus**, qu'ils soient qualifiés ou peu qualifiés, ont des **taux de télétravail beaucoup plus bas**, respectivement **3% et <1%**. Ces différences s'expliquent par la nature des tâches effectuées et les exigences spécifiques à chaque profession, les emplois nécessitant une présence physique étant moins compatibles avec le télétravail.

#### Graphique 6 : Les professions le plus concernées sont celles des cols blancs qualifiés

Prévalence du télétravail, par type de profession (en % des personnes en emploi)



Source: STATEC-EFT 2025, résidents employés de 15 ans ou plus.

**STATEC**

Pour en savoir plus  
**Bureau de presse**  
 Tél 247-88 455  
 press@statec.etat.lu

**STATISTIQUES.LU**

Cette publication a été réalisée par l'Unité « **Marché du travail et éducation** » (SOC2). Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

